



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

www.charte-prevention.ch

Berne, le 27 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE du Groupe de travail interassociatif Prévention

Dépôt de plainte dans le cas d'abus sexuel H.S. : la prévention demeure une mission permanente pour l'ensemble de la société

BERNE. Le cas de maltraitance H.S. a ébranlé l'ensemble du secteur des personnes avec handicap, des soins et de l'assistance. Que le sociothérapeute H.S. ait pu maltraiter pendant presque 30 ans des enfants et des jeunes avec handicap sans être découvert a déclenché une vague d'émotion qui dure encore actuellement. Le Groupe de travail interassociatif Prévention a défini avec la **Charte prévention** dix principes d'action pratique pour l'ensemble de la branche, qui contribuent à éviter de futurs abus. Pour le groupe de travail, une chose est claire : **tolérance zéro et vigilance** sont indispensables. En outre, la prévention est une mission permanente confiée non seulement aux institutions, mais également à toute la société ainsi qu'au monde politique.

Une plainte a été déposée dans le canton de Berne deux ans et demi après que le cas d'abus sexuel H.S. a été rendu public. Le Groupe de travail interassociatif Prévention salue l'ouverture du procès contre le sociothérapeute H.S. et le fait que les terribles cas d'abus soient traités de manière soignée et méticuleuse. Le cas H.S. a ébranlé l'ensemble du secteur des personnes avec handicap, des soins et de l'assistance. Il ne tombera jamais dans l'oubli. La consternation déclenchée par les terribles abus perdure à ce jour et a entraîné le renforcement du travail de prévention tant sur le terrain qu'au niveau des associations.

Un jalon important : la Charte pour la prévention

Après que le cas H.S. ait été rendu public, douze organisations nationales ont décidé au printemps 2011 de s'engager *ensemble* résolument pour prévenir les abus sexuels, la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Elles ont fondé le Groupe de travail interassociatif prévention qui, avec la Charte pour la prévention a lancé il y a un an et demi un signal fort contre le déni et l'oubli : sous le titre «Nous sommes vigilants !», le groupe de travail a formulé dix principes d'action pratique (par exemple la demande de certificats véridiques et d'un extrait de casier judiciaire lors de l'embauche de personnel ou l'ouverture d'un bureau d'information interne) qui contribuent à éviter de futurs abus.

Le groupe de travail garantit aujourd'hui l'interconnexion de la branche, entretient le site Internet www.charte-prevention.ch, accorde une grande importance à la formation continue dans les douze organisations fondatrices de la Charte pour la prévention et s'engage pour la création d'un ou de plusieurs points de contact ou bureaux d'information indépendants nationaux ou régionaux. Car les personnes ayant besoin d'assistance, leurs familles, le personnel soignant et les autres personnes concernées ont impérativement besoin d'une aide et d'un soutien spécialisés en cas de suspicion d'abus.

agogis
Sozialberufe. Praxisnah.

autismus schweiz
autisme suisse
autismo svizzera

avenir social

cerebral

CURAVIVA.CH


insieme



procap

pro infirmis

SAGB


Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Associazione Bernoise des Instituts Sociales


vahs



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

www.charte-prevention.ch

La prévention concerne tout le monde, également le monde politique

Le groupe de travail est conscient du fait que la maltraitance ne peut pas être évitée à 100 pour cent. Le risque zéro n'existe pas. La tolérance zéro et la vigilance sont cependant une obligation absolue pour l'ensemble de la branche. Depuis que le cas H.S. a été rendu public, les institutions ont discuté encore une fois intensivement la question de savoir si leurs propres concepts de prévention et directives de comportement sont réellement suffisants. Elles ont été nombreuses à corriger et affiner leurs concepts avec le soutien d'experts en matière de prévention.

Pour tous les acteurs de la branche, il est aujourd'hui clair que de bons concepts de prévention ne suffisent pas. Ils doivent encore être enseignés, pratiqués et vécus au quotidien. Régulièrement. Car la prévention n'est jamais terminée, elle constitue une mission permanente. Et cette mission n'incombe pas uniquement aux institutions et à la branche toute entière, mais également à la société, à la Confédération et aux cantons. Ces derniers doivent garantir que les institutions aient suffisamment de moyens financiers à disposition pour l'important travail de prévention. Le groupe de travail s'engage auprès des cantons pour qu'un ou plusieurs points de contact ou bureaux d'information soit créés pour permettre aux personnes ayant besoin d'assistance et aux autres personnes concernées de trouver conseil et soutien auprès d'un organisme indépendant. Et pour que les délinquants (potentiels) sachent que nous sommes tous vigilants !

Questions complémentaires:

Esther Gingold, co-directrice du Groupe de travail interassociatif prévention
tél. 062 206 88 85 / mobile 079 714 98 74

Informations sur la Charte : www.charte-prevention.ch

agogis
Sozialberufe. Praxisnah.

autismus schweiz
autisme suisse
autismo svizzera

avenir social

cerebral

CURAVIVA.CH


insieme



procap

pro infirmis

SAGB


Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales


vahs